



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Forum PME

*KMU-Forum*

*Forum PMI*

### **TRADUCTION**

CH-3003 Berne, Forum PME

[eHealth@bag.admin.ch](mailto:eHealth@bag.admin.ch)

Office fédéral de la santé publique OFSP  
Unité de direction Politique de la santé  
Division Stratégies de la santé  
3003 Berne

Traité par : wlm  
Berne, le 29 juin 2016

### **Droit d'exécution de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient**

Mesdames, Messieurs,

Le Forum PME est une commission d'experts extraparlamentaire instituée par le Conseil fédéral en 1998. Ses membres sont pour la plupart des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le secteur Politique PME de la Direction de la promotion économique du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Lors de procédures de consultation, le Forum PME examine les projets de lois et d'ordonnances ayant un impact sur l'économie et formule des avis reflétant la position des PME. Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe pour le Conseil fédéral de prendre les mesures requises afin de s'assurer que les PME ne soient pas surchargées par des tâches administratives, afin de leur épargner des coûts et des investissements supplémentaires et pour éviter autant que possible d'entraver leur liberté d'action.

Lors de sa séance du 22 juin 2016, le Forum PME s'est penché sur le projet de droit d'exécution de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, dont la procédure d'audition a débuté le 22 mars 2016. M. Walid Ahmed de votre office a participé à cette séance et y a présenté les aspects du projet susceptibles d'avoir un impact sur les petites et moyennes entreprises. Conformément à son mandat, notre commission l'a examiné du point de vue des PME.

Notre commission soutient la numérisation dans tous les domaines, en particulier dans le secteur de la santé, car elle conduit à des gains d'efficacité et contribue ainsi à limiter la hausse des coûts et à améliorer les prestations pour les patients et celles des fournisseurs. La numérisation des processus est en Suisse une condition nécessaire afin que le secteur de la santé puisse également rester compétitif au niveau international. Le Forum PME salue donc l'introduction du dossier électronique du patient.

#### **Forum PME**

Holzlikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, fax +41 58 463 12 11  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

A notre avis, la mise en œuvre du dossier électronique devra principalement permettre de freiner l'accroissement des coûts, tout en garantissant le respect de la sécurité des patients et de la protection des données. Le dossier électronique devra améliorer l'efficacité et la qualité des processus de prise en charge.

Afin que la mise en œuvre du projet soit un succès, il importe que le dossier électronique du patient soit conforme à la norme eCH-0089 existante concernant l'échange électronique de documents médicaux en Suisse et qu'aucune nouvelle norme ne soit établie. Dans cette optique, le groupe spécialisé eHealth devrait s'élargir et compter des représentants de l'OFSP et des fournisseurs de prestations. La sécurité de l'accès aux données est en mesure d'être garantie grâce aux possibilités techniques existantes ou en cours d'élaboration (Suisse ID, Fédération suisse d'identités [FSI], identification électronique reconnue [eID]).

L'analyse d'impact de la réglementation effectuée concernant le dossier électronique du patient montre que celui-ci profite principalement à la population, mais qu'il représente une charge pour les cabinets médicaux. Il faudra pour cette raison, dans le cadre de la mise en œuvre, veiller à ce que la charge administrative soit la plus légère possible pour les PME concernées (cabinets médicaux, pharmacies, etc.). Le droit d'exécution ne devra régler que ce qui est strictement nécessaire pour remplir les exigences de sécurité. Les critères techniques et organisationnels de certification applicables aux communautés et aux communautés de référence (annexe 2 de l'ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient [ODEP-DFI]) et les prescriptions relatives à la protection des moyens d'identification (annexe 8 ODEP-DFI) devront pour cette raison se réduire au strict minimum. De même, les formats d'échange (annexe 4 ODEP-DFI) ne doivent à notre avis pas être réglés par voie d'ordonnance, mais être établis sous forme de normes eCH et déclarés obligatoires.

Si la mise en œuvre est trop complexe et entraîne une charge administrative et financière excessive pour les fournisseurs de prestations, le dossier électronique du patient ne s'imposera qu'avec beaucoup de peine dans la pratique. C'est pourquoi le Forum PME est d'avis qu'il faut poursuivre les efforts de simplification du droit d'exécution, comme le demandent également les milieux concernés (médecins, etc.).

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos recommandations et nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.

Avec nos salutations les meilleures.



Jean-François Rime  
Co-président du Forum PME  
Conseiller national



Eric Jakob  
Co-président du Forum PME  
Ambassadeur, chef de la Direction de la  
promotion économique du Secrétariat d'État à  
l'économie (SECO)